

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit juillet à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-et-un juillet deux mil vingt-six, se sont réunis sous la Présidence de Christophe MONNIER, Maire.

1- Conseil municipal - Démissions de MM POUPLIN Thierry et ROULAND Serge.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE des démissions successives de MM POUPLIN Thierry et ROULAND Serge appartenant à la liste « Un nouveau souffle » et de l'installation au conseil municipal de Mme MOREL Stéphanie au 29 juin 2026 de cette même liste.

2- Plan Local d'Urbanisme - Accord sur le protocole d'accord à venir avec les consorts LANTRAN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'accord proposé avec les propriétaires des parcelles cadastrées section F n°161 et 162.

3- Plan Local d'Urbanisme - Accord sur le protocole d'accord à venir avec Mme FASQUELLE-SORRE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'accord proposé avec le propriétaire des parcelles cadastrées section G n° 445, 446 et 449.

4- Plan Local d'Urbanisme - Décision de renonciation à acquérir l'emplacement réservé n° 3.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RENONCE à acquérir l'emprise foncière correspondant à l'emplacement réservé n°3 tel que défini au PLU, d'une superficie de 1 541 m², qui grève les parcelles cadastrées section G n° 445, 446 et 449.

5- Plan Local d'Urbanisme - Décision de renonciation à acquérir l'emplacement réservé n° 5.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RENONCE à acquérir l'emprise foncière correspondant à l'emplacement réservé n° 5, d'une superficie de 261 m², grevant les parcelles cadastrées section F sous les numéros 161 et 162.

6- Aire de camping-cars – Occupation en vue d'une location saisonnière de vélos, de scooters et de trottinettes électriques - Convention d'occupation du domaine privé communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la reconduction en 2026 de l'autorisation d'occupation du domaine privé communal pour les besoins de l'activité saisonnière de location de vélos, de scooters et de trottinettes électriques sur le site de l'aire de camping-cars.

7- Administré - Indemnité de piégeage des frelons asiatiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'action de lutte contre le frelon asiatique menée par Mme Nelly FIEURGANT mandatée par Groupements de Défense Sanitaire (GDS) pour faire du piégeage de reines de frelon asiatique sur la commune.

- CONSENT, sur le fondement de justificatifs, au remboursement intégral de ses frais liés à l'achat de consommables nécessaires à la fabrication des pièges

8- Personnel communal - Cantine et école municipales – Modification, au 1er septembre 2026, de la quotité de travail du poste d'adjoint technique permanent à temps non complet passage de 4,39/35 annualisé à 8,57/35 annualisé.

9- Personnel communal - Ecole publique communale – Modification, au 1er septembre 2026, de la quotité de travail du poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet passage de 31,90/35 annualisé à 30,28/35 annualisé.

10- Personnel communal – Cantine municipale – Modification, au 1er septembre 2026, de la quotité de travail du poste d'adjoint technique à temps non complet passage de 21,17/35 annualisé à 28,02/35 annualisé.

11- Personnel communal – Suppression du poste permanent d'adjoint technique ayant une quotité de travail de 13/35 (temps de travail annualisé).

12- Saint-Malo Agglomération - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032.

M. le Maire appelle à son tour le conseil municipal à émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable sur le contenu du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032 et ses orientations tout en émettant les réserves suivantes pour la commune de Hirel :

- ✓ le PPRSM en vigueur sur la commune ne permet pas de mettre à disposition des terrains de manière sécurisée pour l'accueil des gens du voyage ;
- ✓ la mise à disposition de fonciers (*terrains de 2 000 m²*) pour les petits passages est rendue extrêmement difficile voire impossible au regard de l'application de la loi littorale et la loi ZAN.

13- Saint-Malo Agglomération – Nomination de deux représentants (titulaire et suppléant) au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉSIGNE M. MONNIER Christophe (*membre titulaire*) et M. DEROUSSEAU Olivier (*membre suppléant*) en qualité de représentants de la commune au sein de la CLECT.

14- Désignation du référent « risque pollutions maritimes ».

Après vote à main levée du conseil municipal a été élue correspondant « risque pollutions maritimes » :

- Mme BONIN Laurie.